



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2022-53

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
SCRUTIN DE DÉCEMBRE 2022
PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
Vu l'arrêté n°2022-38 relatif aux élections professionnelles 2022 et à l'organisation des élections au sein du comité social d'administration de l'Institut d'Études Politiques de Lyon ;
Vu l'arrêté n° 2022-40 relatif aux élections professionnelles 2022 et à l'organisation des élections au sein de la commission consultative paritaire des agents non-titulaires de l'Institut d'Études Politiques de Lyon ;
Vu l'arrêté n° 2022-42 relatif aux élections professionnelles 2022 et aux candidatures ;
Vu l'arrêté n°2022-52 relatif à la composition du bureau de vote ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement et les résultats du scrutin de décembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 Objet

Suite aux scrutins ayant eu lieu du 1^{er} au 8 décembre 2022, la Directrice de Sciences Po Lyon proclame les résultats des élections professionnelles au niveau local.

Article 2 Comité social d'administration de l'IEP de Lyon

Sont élus :

Titulaires : Isabelle Garcin-Marrou, Fabienne Para, Gwenola Le Naour, Rita Berlioz-Arthaud, Clément Coste

Suppléants : Béatrice Genod, Charlotte Dolez, Yacine Djebili, Thierry Souksavanh, Régis Gastaldi

Article 3 Commission consultative paritaire pour les agents non-titulaires

Les représentants seront désignés par la F.S.U.

Article 4 Le Directeur général des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 9 décembre 2022

Hélène SURREL
Directrice de Sciences Po Lyon

